

Méthodes de communication d'animation et de formation

Thématique 3 : Cadre juridique de la communication professionnelle et de la transmission d'informations

FICHE SAVOIRS N° 1 : LA CNIL – 7 ÉTAPES POUR ÊTRE EN CONFORMITÉ

Étape 1 : Mettez vos mentions légales CNIL

Un élément très important est de mettre vos mentions légales sur les supports où s'opère la collecte des données personnelles (ex. : sur le formulaire).

Voici cinq points essentiels à indiquer :



Étape 2 : Respectez les données sensibles

Vous devez être particulièrement précautionneux si vous collectez les données suivantes, car elles sont qualifiées de « sensibles » au sens de la loi informatique et libertés :

- les origines raciales ou ethniques ;
- les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ;
- les appartenances syndicales des personnes ;
- ou qui sont relatives à la santé ou l'orientation sexuelle de celles-ci ;
- les données relatives à des condamnations ou mesures de sûreté. [...]

Étape 3 : Mettez en place la sécurité adéquate

En tant que responsable de traitement vous devez prendre toutes les précautions de sécurité informatique nécessaires pour protéger les données face aux risques qui pèsent sur elles et sur les personnes concernées. La loi l'impose très clairement, sous peine de sanctions pénales (5 ans d'emprisonnement, 300 000 € d'amende) :

- le responsable doit « *prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès* ». [...]

Étape 4 : Vérifiez que vous ne transférez pas les données hors UE

La réglementation a imposé des contraintes spécifiques liées au transfert des données personnes hors de l'Union européenne. En fait ces règles sont là simplement pour éviter qu'une personne puisse se dédouaner de ses obligations simplement en ouvrant un serveur à l'étranger. L'objectif de la réglementation n'est pas d'interdire totalement les transferts hors UE, mais de s'assurer que, si vous transférez les données, elles puissent bénéficier d'un niveau juridique de protection équivalent. Certains pays ont une réglementation équivalente à celle dans l'UE, auquel cas le transfert est autorisé. [...]

Étape 5 : Assurez-vous de pouvoir respecter les droits des personnes

C'est la plus simple et en fait la plus laxiste puisqu'il est peu probable... que vous y soyez jamais confronté ! En effet, même au sein de sociétés du CAC 40 – qui ont 20 ou 40 millions de clients, les demandes de droit d'accès sont très rares. Théoriquement, les personnes dont les données sont traitées disposent des droits d'accès, de modification etc. Mais en pratique, la procédure est très contraignante à réaliser : il faut obligatoirement fournir une demande signée et accompagnée de sa pièce d'identité. Sans quoi la procédure n'est pas valable et le responsable du traitement n'est pas tenu de répondre... Pour autant, si vous constatez qu'une demande valable a bien été formulée, il est IMPÉRATIF d'y répondre dans les formes car c'est en général le préalable à un contentieux. [...]

Étape 6 : Respectez les principes essentiels !

[...] On peut simplifier les choses et dire que vous devez traiter les données personnelles de manière raisonnable et totalement transparente.

Vous allez voir qu'au travers des principes énoncés on retrouve cette idée ; voici les conditions imposées par la loi :

- loyauté et légalité de la collecte (vous ne pouvez pas aller piquer des données personnelles à droite et à gauche en douce...)
- finalités déterminées, explicites et légitimes (vous devez indiquer pourquoi vous traitez les données et ne pas changer de motif) ;
- proportionnalité (vous ne pouvez pas demander l'origine raciale d'une personne sans une bonne raison. Si vous faites des tests de produits cosmétiques sur des peaux noires, oui, là vous avez une bonne raison et cette information est proportionnée à votre besoin) ;
- exactitude et mise à jour des données (ras) ;
- temporalité (vous devez indiquer une date limite au terme de laquelle vous ne traiterez plus les données – par exemple le temps de la relation clientèle – la « date » peut être variable : relation clientèle + 3 ans, par exemple) ;
- consentement des personnes au traitement de leurs données (vous ne pouvez pas traiter des données sans le consentement des personnes).

Étape 7 : Faites votre déclaration CNIL !

[...] Il ne reste plus qu'à faire votre déclaration à la CNIL, ce qui vous évitera une infraction pénale substantielle, et considérant que la procédure prend 5 minutes, il serait vraiment dommage de vous en passer.

Document complet accessible via :
<https://www.donneespersonnelles.fr/assurez-votre-conformite-cnil>